

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER DU 10 SEPTEMBRE 2019

(Visioconférence Guadeloupe / Martinique)

Le Conseil académique de l'Université des Antilles, dans sa séance du 10 septembre 2019, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education, Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Adoption de l'outil de production du Contrat pédagogique pour les Réussite des Etudiants (CONPERE)

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil académique de procéder au vote.

Il est demandé au Conseil académique de se prononcer sur l'adoption de l'outil ConPeRe, développé par l'Université Grenoble Alpes et l'AMUE, qui produit le contrat pédagogique pour la réussite des Etudiants.

Résultat du vote	Nombre de membres	61
	Nombre de membres présents ou représentés	44
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	44

L'adoption de l'outil ConPeRe a été approuvée à l'unanimité des membres du Conseil académique.

Pour extrait certifié conforme, Fait à Pointe-à-Pitre, le 18 septembre 2019

> Le Président de l'Université des Antilles Pour le Président de l'Université de legation Le Vice-Président de l'Université de l'administration

> > Pr Eustase JANKY

Pièces jointes : _